

Personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies) en 2018

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition du traitement : Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'hypnotiques au cours de l'année n (à différentes dates) c'est-à-dire d'un médicament dont le code ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) est dans la liste suivante : N05BC51, N05CD02, N05CD03, N05CD04, N05CD05, N05CD06, N05CD07, N05CD11, N05CF01, N05CF02, N05CM11, N05CM16 ou qui commence par N05CX, et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 1 151 800 personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies), dont 65% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 67 ans et 68 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 34%, dont 70% sont des femmes. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 19,88‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 20,34‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 12,24‰ sont traitées par hypnotiques (hors pathologies), contre 8,27‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 17,17‰ contre 8,38‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies) par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	< 100	14 200	83 200	85 100	103 100	118 400	404 000
Taux brut	0‰	2,15‰	12,1‰	26,44‰	37,8‰	60,49‰	15,05‰
Femmes							
Effectif	< 100	21 200	134 000	138 200	177 000	277 300	747 800
Taux brut	0‰	2,85‰	16,8‰	35,84‰	52,94‰	86‰	24,05‰
Total							
Effectif	< 100	35 400	217 200	223 300	280 100	395 700	1 151 800
Taux brut	0‰	2,52‰	14,62‰	31,56‰	46,14‰	76,36‰	19,88‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies) par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	34 400	10,61‰	10,89‰	62 400	16,82‰	17,43‰	96 700	13,92‰	14,33‰
Bourgogne-Franche-Comté	15 900	14,50‰	13,71‰	29 800	23,44‰	22,07‰	45 700	19,30‰	18,15‰
Bretagne	24 200	19,21‰	19,37‰	48 400	32,86‰	32,32‰	72 700	26,57‰	26,32‰
Centre-Val de Loire	14 500	14,30‰	13,63‰	27 700	23,41‰	22,53‰	42 100	19,21‰	18,34‰
Corse	2 300	19,81‰	17,28‰	3 900	28,79‰	26,08‰	6 200	24,65‰	21,94‰
Grand Est	39 600	18,36‰	18,29‰	71 900	28,93‰	28,84‰	111 600	24,02‰	23,88‰
Guadeloupe	800	4,96‰	4,79‰	1 200	5,94‰	6,12‰	1 900	5,52‰	5,51‰
Guyane	300	3,53‰	6,00‰	500	4,90‰	9,79‰	800	4,29‰	7,96‰
Hauts-de-France	57 300	22,89‰	25,74‰	101 700	36,00‰	39,94‰	159 100	29,84‰	33,30‰
Ile-de-France	51 400	9,99‰	11,44‰	92 500	15,68‰	18,54‰	143 900	13,03‰	15,16‰
Martinique	400	2,69‰	2,42‰	700	3,44‰	3,26‰	1 000	3,12‰	2,90‰
Mayotte	< 100	1,39‰	2,63‰	< 100	0,84‰	1,72‰	100	1,09‰	2,20‰
Normandie	24 200	18,18‰	18,33‰	46 500	30,25‰	30,17‰	70 700	24,64‰	24,63‰
Nouvelle Aquitaine	38 000	16,94‰	15,80‰	74 900	28,11‰	26,20‰	112 900	23,00‰	21,35‰
Occitanie	38 600	16,87‰	16,36‰	71 200	26,62‰	26,03‰	109 700	22,12‰	21,49‰
Pays de la Loire	19 200	12,76‰	13,37‰	38 700	22,53‰	23,35‰	57 900	17,97‰	18,67‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38 900	18,92‰	17,69‰	70 300	28,88‰	27,12‰	109 200	24,32‰	22,69‰
Réunion	2 800	7,01‰	9,66‰	4 000	8,68‰	12,36‰	6 800	7,90‰	11,09‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
 des personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies) par classe d'âge en 2018**

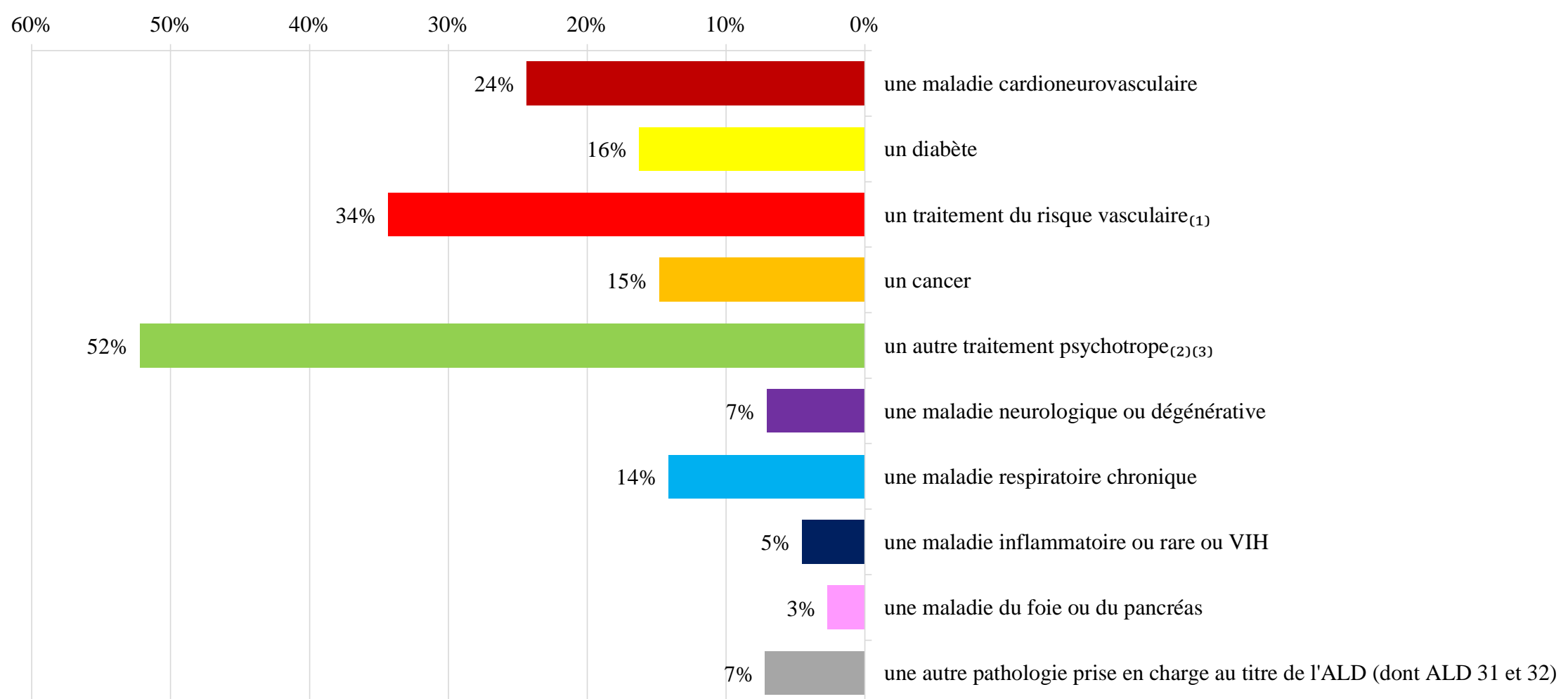
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	1 100	2 500	4 200	17 600	25 500
Effectif total	0	32 700	202 000	203 600	248 800	352 300	1 039 300
Taux brut	-	0,17%	0,55%	1,21%	1,70%	5,01%	2,45%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies) décédées en 2018 sont respectivement de 80 ans et de 83 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies),
 pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronarienne, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

⁽³⁾ Parmi ces personnes, 32,8% ont des Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) ; 4,5% ont des Traitements neuroleptiques (hors pathologies) ; 37,7% ont des Traitements anxiolytiques (hors pathologies)

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 001 millions d'euros (0,6%) sont attribués à la prise en charge pour traitements hypnotiques (hors pathologies) :

- 617 millions d'euros pour les soins de ville (62%)
- 56 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (6%)
- 327 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (32%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 750 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2018

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes traitées par hypnotiques (hors pathologies) est de -5,5%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de -0,9 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de -0,94 point.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux traitements hypnotiques (hors pathologies) est de -4,52%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 1,25%.